



**RAPPORT SUR LA
SOLVABILITE ET LA SITUATION
FINANCIERE
(SFCR)**

Exercice 2017

A1 Business et environnement externe

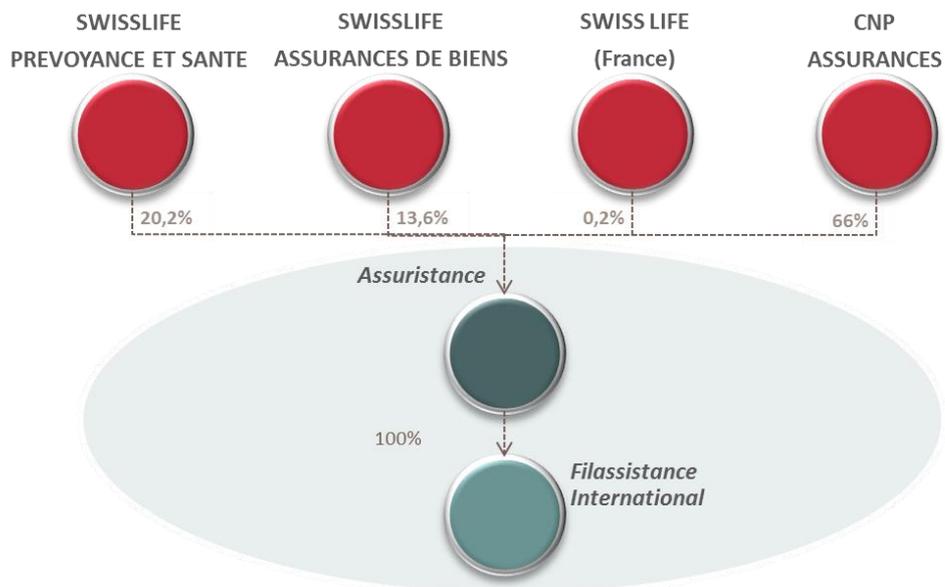
1. Renseignements de caractère général

Forme sociale	SA
Liste des branches	2, 16, 17 et 18

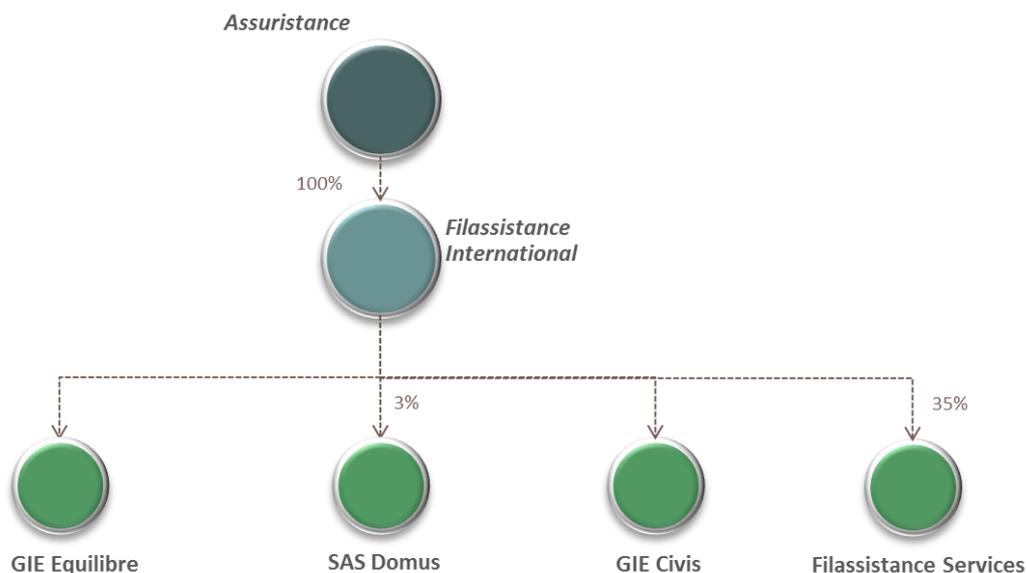
2. Responsable du contrôle des comptes

Titulaire	MAZARS SA Représenté par M. Olivier LECLERC
Suppléant	Michel BARBET-MASSIN

3. Actionnariat de la société



4. Schéma capitalistique de la société et liste des filiales et participations



Le GIE Equilibre et le GIE Civis sont constitués sans capital, ce qui explique l'absence de pourcentage de participation pour chacun des liens concernés.

5. Organigramme de la société

La société est représentée par son Président Directeur Général, Marie BAZETOUX et son Directeur Général Délégué, Marie-Françoise RESVE.

6. Historique des événements marquants

Année	Evénements
2000	Création de Filassistance International
2001	Agrément en branches 2 et 18.
2009	Extension d'agrément à la branche 17.
2012	Acquisition à 100% par Assurance.
2017	Fusion par absorption de la société Garantie Assistance

7. Faits marquants de la période

7.1 Environnement économique et financier

La société exerce ses activités sur le marché de l'assistance très concentré et fortement impacté par les évolutions réglementaires et technologiques (Solvabilité 2, ANI, nouveau contrat responsable et révolution numérique).

La société a mis en œuvre en 2016 la réforme Solvabilité 2.

7.2 Autres événements marquants

- Le début d'année 2017 a été marqué par la migration technique du système d'information de l'entreprise sur une version plus moderne et performante.
- Un litige est né en 2016 entre Garantie Assistance (absorbée par Filassistance en 2017) et un partenaire et son courtier. Des procédures judiciaires sont en cours. Garantie Assistance a porté plainte au plan pénal contre la société.
- L'année 2017 s'est conclue par la fusion des sociétés Filassistance International et Garantie Assistance au 20 décembre 2017 (absorption de Garantie Assistance par Filassistance International).
La fusion prend effet sur le plan comptable et fiscal rétroactivement au 1er janvier 2017.

8. Activités de la société

Description des lignes d'activités et zones géographiques

	France	Luxembourg	Belgique	Italie
Branche 18 (Assistance)	X	X	X	X
Branche 17 (Protection juridique)	X			
Branche 16 (Pertes pécuniaires)	X			
Branche 02 (Santé)	X			

Filassistance International a demandé l'agrément pour la branche 16 en 2017 afin de gérer post fusion le reliquat des contrats souscrits antérieurement par Garantie Assistance. Aucun développement n'est envisagé sur cette branche.

9. Indicateurs sociaux

La société compte un effectif moyen de 137,6 salariés (équivalents temps plein).

10. Objectifs et stratégie

La fusion des sociétés Filassistance International et Garantie Assistance s'accompagne en 2018 d'une réorganisation en unités opérationnelles afin de renforcer le positionnement de multi spécialiste sur le marché de l'assistance.

A2 Performance des activités de souscription

PERFORMANCE COMMERCIALE

L'année 2017 enregistre une bonne performance commerciale qui s'est traduite par la souscription d'un nombre élevé d'affaires nouvelles sur l'activité d'assistance. Le chiffre d'affaires s'élève à 47,2 M€ en baisse de 2,9 % par rapport à 2016. Cette baisse est la conséquence de l'arrêt de la souscription sur la branche 16.

A3 Performance des investissements

La valeur des placements au 31/12/2017 s'élèvent à 27 M€ (valeur boursière)
Les résultats des investissements s'élèvent à 0,6 M€.

La composition du portefeuille de Filassistance International est présentée dans le tableau ci-dessous :

Suivi des placements financiers à fin Décembre 2017		
Désignation	Composition du portefeuille au 31/12/22017	Performance
OBLIGATIONS	61%	4,14%
FCP ACTIONS	3%	30,06%
FCP TAUX	27%	1,95%
FCP MIXTE	7%	2,72%
BNTM	3%	0,28%
TOTAL GENERAL	100%	3,96%

B1. Exigence générale de gouvernance

1. Organisation des pouvoirs

La société est dotée d'un conseil d'administration.

1.1. Conseil d'administration

1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 6 membres. Il est présidé par le Président Directeur Général.

1.1.2. Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.3. Activités du Conseil d'administration au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises courant 2017, les points suivants ont été arrêtés et/ou approuvés :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2016
- Présentation du Rapport d'Audit Interne
- Approbation des rapports réglementaires solvabilité 2 : RSR, SFCR, Rapport actuariel, Rapport ORSA
- Approbation du Rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Approbation du Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable
- Approbation du budget de l'exercice suivant
- Approbation de la fusion et de ses opérations

1.1. Le Président

Le Conseil d'Administration de Filassistance International élit parmi ses membres un Président, et fixe la durée de son mandat, qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Président représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.2. La Direction

Le Conseil d'Administration de Filassistance International a décidé d'opter pour le régime unifié entre Présidence et Direction Générale et a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des « ... pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Président Directeur Général de Filassistance International n'est pas liée à la société par un contrat de travail.

Conformément à la réglementation dite « Solvabilité 2 » et aux statuts de la société, la société est dotée des deux personnes physiques, en charge de la direction effective de l'entreprise (articles L322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances).

Outre le Président Directeur Général, la société dispose depuis le 1^{er} janvier 2016 d'un Directeur Général Délégué (DGD) qui a de plein droit le statut de dirigeant effectif, cette possibilité est permise par l'article 20.4 des statuts de la société.

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 20.4 des statuts de la société, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Présidence et de Direction Générale et d'approuver la désignation d'un Directeur Général Délégué.

En accord avec le Président Directeur Général, le Conseil d'administration accorde au Directeur Général Délégué le pouvoir d'intervenir conjointement avec la Direction Générale dans toute décision significative de l'entreprise, avant que cette décision ne soit mise en œuvre, et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Gestion financière de la société,
- Mise en place d'offres ou contrats requérant une extension de l'agrément de la société,
- Embauche et licenciement des membres du comité de direction,
- Choix des responsables des fonctions clés,
- Communication externe.

Vis-à-vis des tiers, le Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Dispositif de rémunération

2.1. Politique de rémunération

S'agissant des salariés, la rémunération est définie en fonction de la classification et le salaire minimum de chaque classe prévus par la Convention Collective Nationale des sociétés d'assistance. Elle inclut pour certaines classes et fonctions, une part variable déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

Il n'y a pas de dispositions spécifiques pour les preneurs de risques.

3. Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Codes des Assurances, Filassistance International dispose de 4 fonctions clés.

La nomination des personnes a été notifiée à l'ACPR conformément à l'article 2 de l'instruction n° 2015-I-03.

La réalisation des audits est confiée à la Direction de l'Audit Interne de CNP Assurances qui apporte également son support en amont, pour la préparation du plan d'audit.

4. Gouvernance du modèle interne

Filassistance International ne recourt pas à un modèle interne.

B.2 Compétence et honorabilité

Les qualifications, connaissances et expériences des collaborateurs sont vérifiées lors de leur embauche (copie des diplômes demandées, validation des connaissances et des expériences par des entretiens avec la Direction des Ressources Humaines, avec le futur responsable hiérarchique et avec le PDG et le DGD pour les fonctions importantes).

Les compétences sont mises à jour et développées dans le cadre du plan de formation annuel alimenté par les souhaits de formation exprimés par les salariés et leurs responsables et formalisés à l'occasion des entretiens d'évaluation.

D'autre part, conformément aux orientations de l'EIOPA, l'honorabilité des personnes exerçant une « fonction clé » est appréciée par l'obtention d'un casier judiciaire (ou tout document officiel équivalent) vierge d'un certain nombre de crimes et délits comme banqueroute, escroquerie, abus de confiance.

Conformément à l'instruction n°2015-I-03 de l'ACPR, les nominations et modifications des 4 fonctions clés donnent lieu à notification à l'ACPR.

Leurs compétences sont évaluées afin d'assurer une gestion saine et prudente de l'entreprise.

B.3 Gestion des risques

1. *Principes de gestion des risques*

Le système de Gestion des risques adopté par Filassistance International a pour objectif d'assurer que :

- Les risques sont identifiés, documentés et connus des personnes habilitées
- Les décisions visant à minimiser voire supprimer ces risques sont prises par des personnes habilitées
- L'impact sur le niveau des fonds propres est mesuré (pilier 1)
- les décisions prises en matière de gestion des risques sont mises en œuvre et font l'objet d'un suivi quant à leur efficacité

2. *Cadre organisationnel*

La fonction clé de Gestion des Risques est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général Délégué.

Elle a en charge :

- De coordonner les activités de gestion des risques,
- De vérifier l'adéquation du système de gestion des risques,
- D'identifier les déficiences du système de gestion des risques,
- De contrôler l'application des politiques de gestion des risques.

Le dispositif général de gestion des risques permet d'atteindre cinq objectifs majeurs :

- Déceler les risques
- Mesurer les risques
- Contrôler les risques
- Gérer les risques
- Déclarer les risques

2.1 *Appétence aux risques*

L'appétence aux risques se traduit par un objectif de ratio de couverture qui doit être maintenu en cas de réalisation de scénarios de stress.

L'entreprise, compte tenu de sa taille et de la nature de ses engagements a mis en place un dispositif ORSA adapté en application du principe de proportionnalité. La démarche ORSA de l'entreprise comprend les aspects suivants :

- La définition d'un cadre général d'appétence aux risques
- La définition des limites de tolérance pour chaque risque
- L'évaluation prospective de la solvabilité
- La prise en compte des résultats de l'ORSA dans le dispositif de gouvernance de l'entreprise.

2.2 Composantes clés du dispositif de gestion des risques

Identification des risques

Les risques ont été identifiés et classés en 2016 en Catégories / Sous Catégories définies ci-dessous

- I. Risques financiers : Adéquation actif/passif, Gestion d'actif
- II. Risques d'assurances : Provisionnement, Réassurance de protection, Sinistralité et Prestations, Souscription)
- III. Risques stratégiques et environnementaux : Législatifs, Réglementaires et Judiciaires, Marché de l'assurance, Marketing, Organisation, Pilotage, Réputation, Risques systémiques et exogènes,
- IV. Risques opérationnels : Clients / Tiers, Produits et pratiques commerciales, Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes, Exécution, Livraison et gestion des processus, Fraude externe, Fraude interne, Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, Sous-Traitance.

Surveillance et encadrement

La société est dotée d'un Comité des Risques.

Ce comité qui se réunit mensuellement est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur Général Délégué
- Le Responsable de la Gestion des Risques
- Le Directeur juridique, Fonction clé Vérification de la Conformité
- Le Directeur Projets, Qualité et Contrôle Interne en charge de la documentation des processus et du Contrôle Interne depuis juin 2017

Ce comité a principalement pour objet de :

- Veiller à la mise à jour régulière (au moins une fois par an) de la nomenclature des risques,
- Analyser les résultats des contrôles effectués au cours du trimestre précédent en fonction du plan de contrôle interne,
- S'assurer de la prise en compte des recommandations du contrôle permanent et du contrôle périodique ainsi que la résolution des anomalies constatées,
- Veiller à ce que la documentation interne soit à jour (particulièrement les politiques de Gestion des risques, Contrôle interne et conformité, Sous-Traitance, Rémunérations et Audit interne).

B.4 Contrôle interne

1. Objectifs du contrôle interne

Selon la définition de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) auquel la société a adhéré en 2013, traduisant par voie de conséquence son engagement à en respecter le Code de déontologie, régissant la profession et à appliquer les normes professionnelles de l'audit interne, le contrôle interne est « un système de management qui

implique de façon très intégrée tous les acteurs d'une organisation à commencer par les instances dirigeantes ».

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptées aux caractéristiques propres de chaque organisation qui contribue à :

- la maîtrise de ses activités;
- l'efficacité de ses opérations;
- l'utilisation efficiente de ses ressources;

et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Concrètement, le dispositif de contrôle interne au sein de la société doit assurer que la société :

- Exerce ses activités dans le respect des directives et des orientations fixées par la Direction Générale et en se conformant aux lois et règlement;
- Veille au bon fonctionnement ou à l'adaptation éventuelle des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs;
- Préserve la fiabilité des informations financières.

En complément et conformément aux orientations 33 et 34 de l'EIOPA, le dispositif de contrôle interne au sein de la société doit être animé de telle sorte que :

- d'une part, les membres du personnel connaissent et exercent pleinement leur rôle au sein du système de contrôle interne.
- d'autre part, les activités de contrôle demeurent proportionnées aux risques découlant des activités et des processus à contrôler.
- enfin, un reporting pertinent et fiable soit réalisé par les sociétés à leur Conseil d'Administration.

2. Cadre organisationnel du contrôle interne

2.1 Service de contrôle interne

Le Contrôle Interne a été confié en juin 2017 à la Direction Projets et Qualité.

La Direction Projets et Qualité est hiérarchiquement rattachée au Président Directeur Général.

2.2 Comité de contrôle interne des structures

A ce stade, il n'est pas jugé opportun de créer un Comité de contrôle interne au regard de la taille de la société et de l'existence d'un comité des risques.

3. Description du dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne porte sur les risques :

- Assurances
- Opérationnels
- Stratégiques et environnementaux
- Financiers

3.1 Processus de contrôle interne

3.3.1. Principes généraux du dispositif de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose principalement sur :

- **un organigramme des fonctions de l'entreprise** : cet organigramme identifie les fonctions clés, permet de vérifier qu'il existe une séparation satisfaisante entre les fonctions d'autorisation, d'exécution et de supervision. Les délégations de signature et les limites fixées en matière de risques sont formalisées dans une procédure définissant les règles d'octroi et de suppression de signatures.
- **une cartographie des risques à jour** : formalisée en 2014, la cartographie recense les principaux risques, elle est revue annuellement par le Comité de risques.
- **des procédures complétées par des instructions et notes mises à jour régulièrement.**
- **un plan de contrôle.**
- **une base des incidents** qui recense les incidents opérationnels et définit les plans d'actions prévus.

En référence au modèle des trois lignes de défense, les acteurs du contrôle interne au sein de Filassistance International sont :

1 ^{ère} ligne de maîtrise	Managers opérationnels et leurs collaborateurs
2 ^{ème} ligne de maîtrise	Fonction Gestion des Risques, Fonction Contrôle Interne et Conformité,
3 ^{ème} ligne de maîtrise	Fonction Audit Interne

Chaque service est responsable de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne visant à maîtriser les risques générés par ses activités.

Ceci repose notamment sur la documentation et l'application des procédures à jour décrivant les processus clés dans lesquels le service intervient et les contrôles associés.

4. Dispositif et fonction de conformité

La fonction Vérification de la Conformité, assurée par le Directeur Juridique, est rattachée hiérarchiquement au Président Directeur Général de la société.

La vérification de la conformité est menée grâce aux moyens suivants :

- Consultation et exploitation d'une documentation juridique à jour,

- Consultation de conseils externes ou des départements juridiques de CNP ASSURANCES (Marques, Fiscalité, Sociétés),
- Participation à la Commission Juridique du SNSA (Syndicat National des Sociétés d'Assistance).

Le Directeur Juridique assure la diffusion des dispositions législatives et réglementaires, notamment nouvelles, par la rédaction de notes et/ou la tenue de réunions d'information.

Les documents contractuels (et, le cas échéant, publicitaires) font l'objet d'une procédure de validation et de contrôle par l'équipe juridique.

Les politiques de gestion, de souscription font l'objet de procédures et/ou instructions écrites.

Le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme est un point d'attention même s'il est faible du fait du caractère indemnitaires des garanties, de la fourniture de prestations en nature et du recours à des prestataires préalablement contrôlés.

Les procédures internes déterminent les contrôles a priori et les validations nécessaires à la sécurisation juridique des engagements, notamment aux étapes suivantes :

- lors de l'élaboration des projets contractuels proposés aux clients ou des projets de contrats avec des prestataires,
- préalablement à la contractualisation,
- et préalablement à la diffusion des documents contractuels et publicitaires (mentions légales).

La Direction Juridique conjointement avec les Directions concernées est chargée de compléter le questionnaire ACPR sur le respect des règles de protection de la clientèle.

B.5. Fonction Audit interne

1. Politique d'audit interne

A compter du 1^{er} janvier 2016, la fonction clé audit interne de Filassistance International est portée par un collaborateur de la direction de l'audit interne de CNP Assurances. Un plan d'audit propre à l'entité est réalisé et validé par le conseil d'administration.

2. Cadre organisationnel

2.1 Fonction audit interne

En 2017, l'audit interne de CNP Assurances comprend 19 collaborateurs.

Les activités de l'audit interne sont certifiées par l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et répondent au référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI), issu des Normes Internationales d'audit Interne de l'IIA. A ce titre, l'évaluation externe des pratiques de l'audit interne est assurée par « IFACI Certification » qui réalise un suivi annuel et un audit de certification tous les trois ans.

« L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ». [IIA : Institute of Internal Auditors, représenté en France par l'IFACI]

Le périmètre de l'audit interne couvre les activités et processus de l'entreprise. Ce périmètre inclut également les activités déléguées ou sous-traitées par l'entreprise.

2.2 Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

Le responsable de l'audit interne rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux au président directeur général de Filassistance, sous l'autorité duquel il est placé.

Le responsable de l'audit interne exerce la fonction clé audit interne au sens de Solvabilité 2.

Le responsable de la fonction rapporte périodiquement (au moins annuellement) au conseil d'administration de Filassistance. Il lui présente pour approbation, sa politique d'audit, son plan d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé. L'audit interne tient à la disposition du comité d'audit et des risques, du conseil d'administration et du conseil de surveillance les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation de l'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel.

Par ailleurs, le responsable de la mission d'audit interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'audit interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

2.3 Politique d'audit interne

La politique d'audit interne ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de Filassistance.

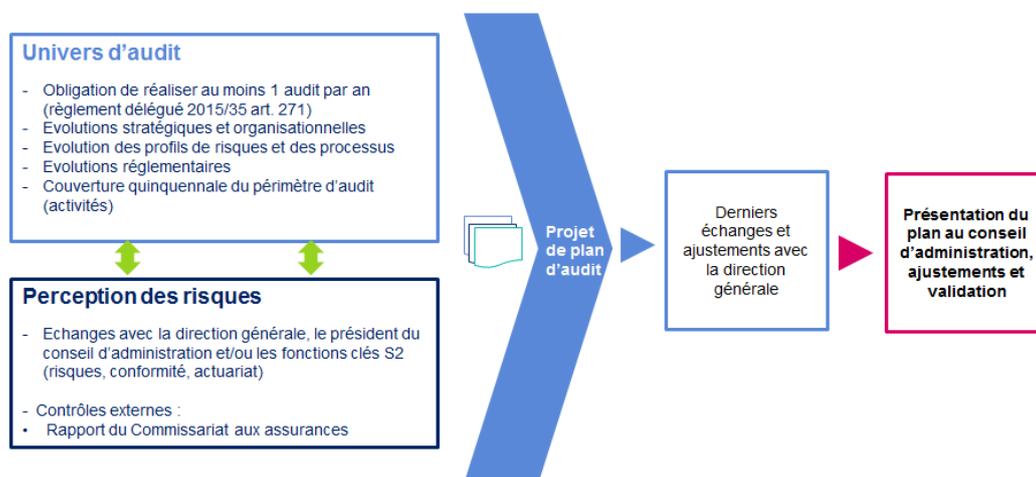
Elle présente notamment :

- ▶ Les objectifs de la fonction audit interne
- ▶ La position de l'audit interne dans le dispositif de gestion des risques de l'entreprise
- ▶ Les modalités de conduite des missions d'audit

- ▶ Les droits et devoirs des auditeurs et des audités
- ▶ L'examen externe des pratiques d'audit interne (audit qualité)

2.4 Dispositif d'élaboration du plan annuel

Modalités de construction du plan d'audit annuel



L'audit interne établit son programme de travail sur la base d'une vision pluriannuelle visant à couvrir le périmètre d'audit, dans le cadre d'une périodicité qui ne saurait dépasser 5 ans pour les activités potentiellement exposées aux risques et de 3 ans sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le plan annuel d'audit s'appuie, en particulier, sur les risques identifiés par les instances de gouvernance de Filassistance et leur cotation, les orientations stratégiques de Filassistance et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ce plan prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général.

L'audit interne peut mener des missions portant notamment sur :

- ▶ La sécurité des opérations, la qualité du dispositif de contrôle interne et de conformité, le respect des procédures, lois et règlements en vigueur,
- ▶ L'efficacité des organisations, des processus, des projets et des systèmes d'information mis en place,
- ▶ L'alignement des moyens et des méthodes de pilotage mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise,
- ▶ Les processus et activités partagés avec les partenaires et sous-traitants de l'entreprise,

- ▶ Le suivi des plans de correction à la suite d'un audit interne ou externe ou d'une autorité de contrôle,

3. Bilan d'activité de l'année

Le responsable de l'audit interne a présenté en décembre 2017, au Président Directeur Général et au conseil d'administration de Filassistance International le bilan de ses activités 2017.

L'audit interne de CNP Assurances a réalisé au total une mission relative à l'entité Filassistance International :

- ▶ Audit de la sous-traitance

Les principales recommandations et plans d'action ont fait l'objet d'échange avec les audités à la date d'émission de ce présent rapport.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est portée par un collaborateur du Département Prévoyance de la Direction Technique France de CNP ASSURANCES.

1. Périmètre de responsabilités

Le périmètre de responsabilités de la fonction actuarielle est :

- L'information de l'organe de gouvernance du caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- L'émission d'un avis sur la politique globale de souscription,
- La coordination des dispositions prises en matière de réassurance.

2. Cadre organisationnel

La fonction actuarielle est rattachée fonctionnellement au Directeur Général Délégué de la société.

Elle valide les calculs des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2.

Elle s'assure que les impacts éventuels sur les normes de souscription et de tarification ont bien été pris en compte.

La fonction actuarielle contribue aux travaux de calcul de SCR, notamment les SCR intervenant dans le calcul de la marge pour risque et les SCR faisant intervenir la capacité d'absorption des provisions techniques.

La fonction actuarielle participe également aux travaux relatifs à l'ORSA.

3. Bilan d'activité de l'année

Le responsable de la fonction actuarielle a approuvé les montants des provisions techniques déterminés au 31/12/2017.

B.7 Sous-traitance

1. Politique de sous-traitance

Une politique de Sous-traitance est formalisée et approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique décrit :

- les fonctions et activités sous-traitées avec notamment :
 - les fonctions clés éventuellement sous-traitées (au sein du Groupe et hors du Groupe),
 - les activités critiques ou importantes pour le bon exercice de ses activités par la société,
 - les intermédiaires et/ou délégataires habilités à souscrire des contrats ou à régler des sinistres au nom et pour le compte de la société.
- les risques liés à la sous-traitance des activités concernées.
- les processus de sélection du sous-traitant, de suivi (à distance et sur place), d'évaluation (du traitement de l'activité et du dispositif de contrôle interne) et de fin de collaboration.
- les vérifications précontractuelles à opérer, les clauses contractuelles à stipuler a minima et les mises à jour à opérer en cours de contrat.
- le dispositif permettant d'assurer la poursuite de l'activité sous-traitée :
 - dispositif prévu par le sous-traitant lui-même,
 - dispositif prévu par la société en cas de défaillance ponctuelle ou définitive du sous-traitant.

2. Cadre organisationnel

Actuellement, les activités sous-traitées sont placées sous la responsabilité des fonctions internes en charge de l'activité avant sous-traitance.

3. Activités sous-traitées

Les activités sous-traitées sont les suivantes :

Protection Juridique	Gestion des sinistres confiée à un délégataire de gestion dans le cadre de l'option 2 de l'article L.322-2-3 du code des assurances : « les sinistres de la branche "protection juridique" sont confiés à une entreprise juridiquement distincte gestion ».
Assistance	Gestion des dossiers de téléassistance Gestion des appels d'assistance de nuit
Audit interne	Réalisation des audits sous-traitée à la Direction Audit interne de CNP Assurances

4. Dispositif de gestion des risques liés à la sous-traitance

Les principaux risques identifiés en matière de sous-traitance sont :

Gestion des sinistres	Dépendance de la société vis-à-vis de son sous-traitant trop forte Non-acquisition ou perte de savoir-faire en matière de gestion de sinistres Dérive des coûts externes gérés par le sous-traitant Non-respect confidentialité Non-respect de la liberté de choix de l'avocat Insatisfactions et/ou litiges liés à la mauvaise gestion par le sous-traitant des garanties proposées par la société Protection insuffisante des données personnelles Fraude Risque de solidarité de la société si sous-traitant condamné pour travail dissimulé. Risque de défaillance du sous-traitant Dispositif de contrôle interne du sous-traitant inexistant ou insuffisant Moyens humains, techniques, S.I inadaptés à la nature et/ou au volume d'activité sous-traité Non-respect des règles protectrices de la clientèle
-----------------------	--

Souscription	Souscription hors du périmètre de couverture convenu Non-reversement des cotisations à la société Commissions versées à un intermédiaire radié du registre Orias
Audit Interne	Impartialité et indépendance absentes ou insuffisantes Défaut d'établissement ou de mise à jour d'un plan d'audit Non-établissement du rapport d'audit Non communication d'un rapport d'audit au Conseil

Reporting des sous-traitants

Le sous-traitant est tenu contractuellement de rendre compte de l'activité traitée pour le compte de la société. Ainsi par exemple, dans le cadre de la gestion déléguée de sinistres, le sous-traitant doit fournir le plus souvent mensuellement :

- le n° du dossier,
- les nom et prénom du bénéficiaire
- le n° de contrat communiqué de la société
- le nombre mensuel de nouveaux dossiers, de dossiers clôturés et classés sans suite,
- la durée moyenne de traitement des demandes
- le coût moyen des prestations
- l'évaluation par le bénéficiaire de la qualité de la prestation,
- le nombre de réclamations.
- le montant des coûts externes réglés pour compte de la société
- le montant des recours encaissés par le sous-traitant pour le compte de la société.

Les contrats sont à durée déterminée d'un an avec faculté de résiliation assortie d'un délai de préavis suffisamment long pour permettre à Filassistance International de s'organiser en cas de cessation du contrat.

Contrôles sur place

Les délégations de gestion doivent toutes prévoir le droit d'effectuer des contrôles sur place.

Processus en cas de défaillance

Les sous-traitants ont un Plan de continuité d'activité qui permet de pallier toute défaillance éventuelle.

Compte tenu des activités de Filassistance International, les principaux risques auxquels la société est soumise sont :

- Le risque de souscription
- Le risque de marché
- Le risque de contrepartie
- Le risque opérationnel

La fusion avec la société Garantie Assistance n'a pas modifié le profil de risque de Filassistance International.

C1 Risque de souscription

L'entreprise est soumise exclusivement au risque de souscription non-vie.

Le risque de souscription non-vie couvre les risques résultant d'opérations non-vie, en termes de risques d'assurance couverts (écarts par rapport aux hypothèses de tarification) et d'incertitudes relatives aux hypothèses de renouvellements de contrats.

C2 Risque de marché

Les placements financiers réalisés par l'entreprise la soumettent au risque de marché, qui cependant est limité compte-tenu de la nature de l'activité de l'entreprise.

L'entreprise est concernée par les différents sous-modules suivants :

- risque actions (actions, participations et autres actifs)
- risque de crédit
- risque de taux (obligations à taux fixe)
- risque de concentration

C3 Risque de défaut des contreparties

Ce risque correspond au Risque de défaut de paiement des créanciers. Filassistance International est soumise aux deux types d'exposition, le premier type correspondant aux créanciers disposant d'une notation (réassureurs) et le second aux créanciers ne disposant pas de notation.

C4 Risque opérationnel et autres risques

Le calcul de l'exposition aux risques opérationnels tient compte de la qualité des délégataires de gestion, des contentieux, des fraudes, des mauvaises conditions de travail, de sécurité au travail et des dommages aux biens.

Le SCR du risque opérationnel est mesuré par la formule standard.

D. Profil de risque

D1. Méthode de construction du bilan économique

La valorisation des postes du bilan doit être effectuée en accord avec l'article 75 de la Directive 2009/138/EC :

- « Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes »,
- « Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les impôts différés sont alors calculés sur les écarts de normes.

Aucune reclassification n'est effectuée.

D2. Actifs du bilan économique

Principes généraux de valorisation

Le postulat de départ en matière de valorisation d'actifs et de passifs autres que les provisions techniques est celui du cadre normatif IFRS, à condition que les principes IFRS soient conformes aux principes Solvabilité 2 (article 75 de la Directive) ; dans le cas contraire, il est possible d'utiliser des méthodes alternatives (article 6 V2 § 2 et § 3), par exemple (article 9 V5 et article 10 V6) : les incorporels, les participations, ou tout actif n'étant pas valorisé à la juste valeur en IFRS. Le principe IFRS de constatation d'impôts différés est maintenu (article 11 V7). Par ailleurs, les passifs contingents matériels doivent être réintégrés au bilan (article 8 V4).

D'autre part, le référentiel Solvabilité 2 prévoit une valorisation des actifs et des passifs en prenant l'hypothèse que la société poursuivre son business (ie. hypothèse de continuité d'activité).

La norme expose une hiérarchisation des principes de valorisation (article 7 V3) :

- Une approche par défaut utilisant la valeur de cotation sur des marchés actifs,
- Toute méthode alternative lorsque l'approche par défaut n'est pas applicable, sous réserve qu'elle soit conforme aux principes de valorisation économiques au sens de

Solvabilité 2 et basée sur des inputs observables au maximum (observations sur les marchés financiers), en évitant d'utiliser des données spécifiques à l'entité.

Le Bilan S2 est établi à partir du bilan en norme française. Une matrice de passage poste par poste a été établie, chaque poste fait ensuite l'objet d'un retraitement selon la norme Solvabilité 2.

Pour des raisons de process et de cohérence avec la logique de fonctionnement des modèles qui projettent des flux composant entre autres des comptes de résultats en norme sociale, Filassistance International réalise la production du bilan économique Solvabilité 2 à partir :

- Du bilan social en normes françaises,
- Et de retraitements de certains postes du bilan social visant à obtenir une valorisation économique.
- La réalisation du bilan économique par retraitement d'un bilan initial est équivalente, que la norme de point de départ soit la norme sociale ou la norme IFRS, pourvu que les principes économiques Solvabilité 2 soient respectés et que chaque retraitement donne lieu à une écriture d'impôt différé adéquate.

D3. Provisions techniques du bilan économique

1. *Principes de valorisation*

Rappel normatif

Les comptes de la société Filassistance International sont établis en norme française.

Les provisions Best Estimate sont déterminées à partir des provisions en norme française et d'hypothèses décrites au paragraphe suivant.

Définition du Best Estimate

Le Best Estimate vise à évaluer les engagements techniques des sociétés sans marge de prudence. Cette évaluation tient compte de tous les frais des sociétés ainsi que la valeur temps de l'argent (actualisation et inflation des règlements futurs).

Les provisions techniques non-vie constituées au sein du groupe ASSURISTANCE relèvent des catégories suivantes :

- Provision pour sinistres à payer (en principal et en frais) ;
- Provision mathématique ;
- Provision pour risques croissants ;
- Provision pour égalisation ;
- Provision pour primes non acquises.

Chacune de ces provisions fait l'objet d'une évaluation Best Estimate.

D4. Autres passifs du bilan économique

Les comptes de Filassistance International sont établis en norme française.

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être la valeur actuelle des dépenses attendues.

Les provisions pour engagements sociaux doivent être évaluées selon la norme IAS 19 tout en respectant les principes Solvabilité 2.

Les écarts d'évaluation enregistrés dans le bilan se traduisent par des suppléments ou des déductions d'impôts dans l'avenir. Ces suppléments ou déductions sont à prendre en compte dans le bilan sous forme d'impôts différés.

Les autres passifs sont évalués à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité 2.

Les autres passifs sont composés de :

- Provisions autres que les provisions techniques ;
- Dépôts des réassureurs;
- Dettes d'assurance et auprès des intermédiaires;
- Dettes auprès des réassureurs;
- Autres dettes (non assurance);
- Autres passifs.

Ci-dessous un récapitulatif des valeurs des actifs de Filassistance International au 31/12/2017 :

Postes du Bilan Filassistance International au 31.12.2017 (k€)	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité II
Actif	56 642	57 618
Actifs incorporels	49	-
Actifs corporels d'exploitation	981	981
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	25 934	27 125
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-
Provisions techniques cédées	43	41
Créances nées d'opérations d'assurance	22 929	22 929
Dépôts auprès des cédantes	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	110	110
Autres créances (hors assurance)	4 207	4 207
Comptes courants et caisse	1 909	1 909
Autres actifs	316	316

A l'actif, les actifs incorporels ne sont pas pris en compte dans la vision solvabilité 2.

Les placements financiers sont évalués à leur valeur de marché soit + 233,8 K€ par rapport à la valeur comptable.

E. Profil de risque

E1. Fonds propres

1. *Objectifs et politique de gestion des fonds propres*

La politique de gestion des fonds propres repose sur trois axes principaux :

- A. Optimiser les rendements
- B. Sécuriser le capital
- C. Assurer des liquidités suffisantes pour les décaissements

2. *Processus d'évaluation des fonds propres*

Méthode indirecte

Filassistance International applique la méthode indirecte pour l'évaluation de ses fonds propres.

3. *Description des éléments de fonds propres Solvabilité 2*

Fonds propres de base

Les Fonds propres de base sont établis sur la base de méthodes de valorisation décrites en section D.

Les fonds propres de base Solvabilité 2 sont constitués :

- De l'excédent des actifs sur les passifs composés des fonds propres ordinaires ou fonds propres « durs » (capital social, réserves et reports à nouveau, prime d'émission) et de la réserve de réconciliation,

Par définition, les fonds propres étant calculés par différence entre l'actif et le passif, la réserve de réconciliation est le réceptacle de tous les retraitements depuis le bilan social.

Elle est composée par :

- Les ajustements sur les actifs,
- Les ajustements sur les provisions techniques,
- Les ajustements sur les provisions autres que les provisions techniques (dont les impôts différés).

La valeur des fonds propres solvabilité 2 est de 27,3 M€ intégralement en Tier 1, dont 12,1 M€ proviennent de la fusion avec Garantie Assistance.

E2. Exigences réglementaires en capital

1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital

Méthode d'évaluation de l'exigence de capital

Filassistance International a opté pour le modèle standard afin de refléter son profil de risque en terme de besoin en capital appelé « Solvency Capital Requirement » (SCR).

2. Montants du SCR et du MCR au 31/12/2017 – Eléments chiffrés

Montants de SCR au 31/12/2017

Les principaux risques auxquels sont soumis Filassistance International sont les risques suivants :

- Le risque de souscription Non-vie représente 18,7 M€, soit 80,4% du Basic Solvency Capital Requirement,
- Le risque de défaut des contreparties représente 5,8 M€, soit 24,7% du BSCR,
- Enfin, le risque de marché est égal à 3,3 M€, soit 14,1% du BSCR.

Le risque de souscription santé n'est pas valorisé au sein de Filassistance International compte tenu de la nature de l'activité sur la branche Santé : il s'agit le plus souvent de garanties accessoires au sein d'un contrat d'Assistance Santé. En 2017, le chiffre d'affaire n'atteint pas le seuil de matérialité suffisant pour avoir un impact sur le risque de souscription.

En 2017, le SCR de Filassistance International intègre des risques provenant du portefeuille de Garantie Assistance.

Le SCR se décompose selon les éléments suivants :

- Le BSCR est égal à 23,3 M€, dont 12,2 M€ provenant de Garantie Assistance
- Le risque opérationnel représente 1,4 M€, dont 0,8 M€ provenant de Garantie Assistance
- L'ajustement pour impôts différés plafonne à 4,7 M€

Le SCR s'élève à 19,96 M€ (près de 60 % représente de risque provenant du portefeuille de Garantie Assistance).

Avec une hypothèse de taux de dividendes à hauteur de 50 %, le taux de couverture est de 137 %.

En l'absence de dividendes, le taux de couverture est de 149 %.

Montant de MCR au 31/12/2017

Le Minimum Capital Requirement (MCR) de Filassistance International est calculé selon la formule standard (soit application de la borne maximale égale à 45% du SCR et la borne minimale égale à 25% du SCR).

Calcul du MCR de Filassistance International:

Filassistance	
Décomposition du MCR (k€) – fin 2017	
Seuil (=25%*SCR)	4 991
Plafond (=45%*SCR)	8 983
Seuil plancher absolu	2 500
MCR Linéaire	4 991
MCR au 31/12/2017	4 991

Le taux de couverture du MCR s'élève à 546 %

ANNEXES

Liste des annexes :

p. 30 : Bilan (S 02.01.02)

p. 31-35 : Primes et sinistres 2017 par ligne d'activité (S 05.01.02)

p. 36-37 : Répartition des sinistres par année de déclaration

p. 38 : Fonds propres solvabilité 2

p. 39-41 : Capital de solvabilité requis

S.02.01.02

Bilan

	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	981
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	27 125
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	124
Actions	R0100	39
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	39
Obligations	R0130	16 406
Obligations d'Etat	R0140	3 937
Obligations d'entreprise	R0150	12 468
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	9 803
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	752
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	41
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	41
Non-vie hors santé	R0290	41
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	22 929
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	110
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 207
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 205
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	316
Total de l'actif	R0900	57 914
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	4 986
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 986
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	3 671
Marge de risque	R0550	1 315
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	835
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	4 699
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	296
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	9 285
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 859
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	198
Total du passif	R0900	28 157
Excédent d'actif sur passif	R1900	29 757

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110										1 132	40 720	0					41 852
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140									0	113	0						113
Net	R0200									1 132	40 607	0						41 739
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210									1 132	45 594	0						46 726
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240									0	153	0						153
Net	R0300									1 132	45 441	0						46 615
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310									147	14 808	0						14 955
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340									0	149	0						149
Net	R0400									147	14 659	0						14 808
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410									0	995	0						995
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440									0	0	0						0
Net	R0500									0	995	0						995
Dépenses engagées	R0550									315	21 087	0						21 982
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	21 982

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Pays d'origine	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010		FR		
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	41 852		41 852
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	113		113
Net	R0200	41 739	0	41 739
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	46 726		46 726
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	113		113
Net	R0300	46 613	0	46 613
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	14 955		14 955
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	149		149
Net	R0400	14 806	0	14 806
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410	995		995
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500	995	0	995
Dépenses engagées	R0550	21 982		21 982
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			21 982

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Pays d'origine	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0210
	R1400	FR		
		C0220	C0090	C0280
Primes émises				
Brut	R1410			
Part des réassureurs	R1420			
Net	R1500	0	0	
Primes acquises				
Brut	R1510			
Part des réassureurs	R1520			
Net	R1600	0	0	
Charge des sinistres				
Brut	R1610			
Part des réassureurs	R1620			
Net	R1700	0	0	
Variation des autres provisions techniques				
Brut	R1710			
Part des réassureurs	R1720			
Net	R1800	0	0	
Dépenses engagées	R1900			
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0					
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0					
N-7	R0180	6 873	623	23	4	2	0	0				
N-6	R0190	22 257	3 046	67	18	0	5	11				
N-5	R0200	24 040	2 391	66	2	12	8					
N-4	R0210	24 088	3 162	21	86	7						
N-3	R0220	23 867	822	239	44							
N-2	R0230	25 980	3 869	248								
N-1	R0240	18 519	4 996									
N	R0250	15 516										

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180		
R0100	0	0		
R0160	0	0		
R0170	0	0		
R0180	0	7 525		
R0190	11	25 404		
R0200	8	26 520		
R0210	7	27 364		
R0220	44	24 973		
R0230	248	30 097		
R0240	4 996	23 516		
R0250	15 516	15 516		
Total	20 829	180 914		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0				
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0				
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0				
N-6	R0190					0	0	0				
N-5	R0200				2	7	9					
N-4	R0210			14	16	17						
N-3	R0220		65	61	22							
N-2	R0230	2 730	235	72								
N-1	R0240	3 286	178									
N	R0250	2 655										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0340	
R0100	0	
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200	17	
R0210	46	
R0220	148	
R0230	3 037	
R0240	3 464	
R0250	2 655	
Total	9 368	

S.19.01.21 - 01 Souscription

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0170	C0180		
Précédentes	R0100													0	0
N-9	R0160													0	0
N-8	R0170													0	0
N-7	R0180													0	0
N-6	R0190													0	0
N-5	R0200													0	0
N-4	R0210													0	0
N-3	R0220													0	0
N-2	R0230													0	0
N-1	R0240													0	0
N	R0250													0	0
Total														0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0360	
Précédentes	R0100												0
N-9	R0160												
N-8	R0170												
N-7	R0180												
N-6	R0190												
N-5	R0200												
N-4	R0210												
N-3	R0220												
N-2	R0230												
N-1	R0240												
N	R0250												
Total												0	

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	4 100	3 500		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	6 723	0		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutual	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	16 448	11 817		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'empôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	27 271	15 317		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	27 271	15 317		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	27 271	15 317		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	27 271	15 317	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	27 271	15 317	0	0
Capital de solvabilité requis	R0560	19 963			
Minimum de capital requis	R0600	4 991			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0			

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	29 757
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	2 486
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 823
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	16 448
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 270		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 753		
Risque de souscription en vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	18 700	Aucun	
Diversification	R0060	-4 463		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	23 261		

		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 402
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-4 699
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	19 963
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	19 963
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCRNL	R0010	4 223
----------------	-------	-------

		Melleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de trisration)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	41 739
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	

		Melleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de trisration)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de trisration)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 223
Capital de solvabilité requis	R0310	19 963
Plafond du MCR	R0320	8 983
Plancher du MCR	R0330	4 991
MCR combiné	R0340	4 991
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 991